

REGLEMENT ADHESIONS/COTISATIONS

Adhésion :

Elle est nominative et obligatoire pour pratiquer les activités au sein de notre association soit 25,00 € pour l'année. Elle ne peut être proratisée.

Cotisations d'activités :

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation sont acceptés dans l'activité.

CREER COGITER : Les cotisations sont à régler **impérativement** auprès de l'animateur à la reprise de l'activité.

BOUGER : pour les activités de gymnastique et l'aquagym pour la piscine de la Ronde Couture, les inscriptions s'effectueront :

- De 9 heures à 12 heures les 24 et 25 août 2026
- De 14 heures à 17 heures les 26, 27, 28 août 2026

Bâtiment 5, 25 rue Jean de la Fontaine à CHARLEVILLE MEZIERES

Les cotisations annuelles s'effectuent lors de l'inscription, vous pouvez effectuer ce règlement au moyen de 3 chèques qui seront débités le 15/10/26, le 15/01/ 27 et le 15/04/27

- 15 octobre 2026 pour le 1er trimestre
- 15 janvier 2027 pour le 2ème trimestre
- 15 avril 2027 pour le 3ème trimestre

Modalités de règlement :

Le règlement de l'adhésion et de la cotisation doit se faire au moyen de 2 chèques **distincts libellés à l'ordre de « VIVRE EN VILLE 08 »**, ou en espèces.

Il s'effectue, soit à l'inscription, soit auprès du responsable de l'activité (créer, cogiter).